

AUDIT TERREUIL LAUGIER associés

SARL AU CAPITAL DE 760 €

Siège social : 24 rue des tonneliers

71100 CHALON SUR SAONE

501 586 226 RCS CHALON-SUR-SAONE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept juin, à vingt heures, le soussigné Yoann TERREUIL, agissant en qualité d'associé unique de la société AUDIT TERREUIL LAUGIER associés, SARL au capital de 760 euros, dont le siège est 24 rue des tonneliers – 71100 CHALON SUR SAONE , immatriculée au RCS Chalon-sur Saône sous le numéro 501 586 226

I- A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- transfert de siège social ;
- Modification corrélative de l'article « SIEGE SOCIAL » des statuts ;

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 24 rue des tonneliers – CHALON-SUR-SAONE (71100) au **24 avenue Jean Jaurès – ESPACE ALIZEE – CHALON -SUR-SAONE (71100)** et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

En conséquence l'article 4 – « siege social » des statuts a été modifié comme suit :

Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au **24 avenue Jean Jaurès – ESPACE ALIZEE - à CHALON SUR SAONE (71100)**.

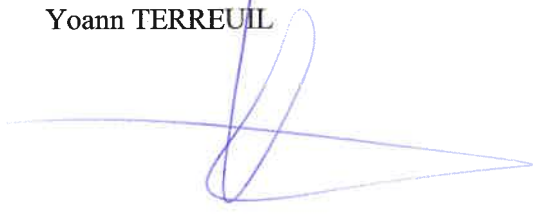
Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et qui sera reporté sur le registre prévu par la loi.

L'associé unique
Yoann TERREUIL

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'Y' and 'T' followed by a long horizontal stroke.